



**Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.**

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: [infi-services@skynet.be](mailto:infi-services@skynet.be)

Site: [www.infi-services.org](http://www.infi-services.org)

Adresse: Av. Albert 1er.,225 –5000 NAMUR



## **La perception du « ticket modérateur » pour les patients ayant une assurance hospitalisation**

On entend par le terme « **ticket modérateur** » une somme obtenue par la différence entre le montant des honoraires légaux fixés par l'INAMI pour une prestation et son remboursement obtenu auprès de la mutualité.

Il s'agit d'une intervention financière **à charge du patient qui dans certains cas, lui est totalement remboursée.**

### **Dans quels cas ?**

Les assurances hospitalisation privées (Type DKV)

Les assurances hospitalisation proposée par les mutuelles.

Les employeurs ( ex : CEE...)

Lorsque vous êtes appelés auprès d'un patient qui a été hospitalisé ou qui va être hospitalisé, interrogez-vous si ce patient est couvert par une assurance ?

**Si oui, les tickets modérateurs lui seront remboursés à 100%.**

**Dans les documents générés lors de la facturation, vous imprimez une facture.**

**Le patient vous honore cette facture et l'adresse à sa mutuelle.**

**Il est totalement remboursé.**

**N'attendez pas ...percevez le ticket modérateur prévu dans la convention.**

**Il s'agit d'une rémunération complémentaire et légale.**

Sachez que la perception du ticket modérateur **risque d'être obligatoire dans le futur...**

Ce thème est largement développé lors des formations prévues d'ici la fin juin 2018.

**Inscrivez-vous sans tarder via notre site Internet.**

Bons soins ...

Claude Mercenier

Avril 2018